Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_7-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléant présent sans voix délibérante : M. Jobert,

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

Absents Excusés : M. Sourdin Jean Frédéric,

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_7_020_7.1 : Autorisation de dépenses au c/6232 et c/6234

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.1617-19,

Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité d'avoir une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses afférentes aux comptes 6232 et 6234 ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_7-DE

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, propose aux membres du Conseil Communautaire l'inscription des crédits au Budget Primitif 2026 au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », des crédits pouvant être employés pour l'organisation de cérémonies locales (exemple : Printemps du Coglais et manifestations diverses et exceptionnelles) ainsi que les crédits inscrits au Budget Primitif 2026 au compte 6234 « Réceptions » pouvant être employés pour les dépenses de réceptions organisées par Couesnon Marches de Bretagne.

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, propose :

- **D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses relatives à l'organisation de cérémonies dans la limite des crédits ouverts au budget sur l'article budgétaire 6232 et à l'organisation de réceptions dans la limite des crédits ouverts au budget sur l'article budgétaire 6234 ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Vu l'exposé,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT